



CONSEIL DE LA
TRANSFORMATION
ALIMENTAIRE
DU QUÉBEC

CTE - 006M
C. P. PL 20
Loi instituant le
Fonds bleu

COMMENTAIRES PRÉLIMINAIRES SUR LE PROJET DE LOI 20: LOI INSTITUANT LE FONDS BLEU ET MODIFIANT D'AUTRES DISPOSITIONS

CONSEIL DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE DU QUÉBEC
(CTAQ)

Présenté à la Commission des transports et de l'environnement

8 mai 2023



Table des matières

Le CTAQ	3
Introduction.....	4
Sommaire	6
Un service essentiel comprenant des enjeux de santé publique.....	6
Inciter une responsabilisation accrue par l'information et l'éducation.....	7
Concilier bien commun ET impacts économiques	7
Une déclaration publique agrégée	8
Un service essentiel comprenant des enjeux de santé publique	9
Le Fonds bleu comme outil de changement.....	10
Une accumulation de coûts : pressions inflationnistes	11
Déclaration et transparence	13
La vision du CTAQ : nos propositions	15



Le CTAQ

Présentation

Le Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ) est une consolidation des forces de l'industrie qui représente treize associations et plus de 630 entreprises membres. Le CTAQ regroupe ainsi 80 % du volume annuel d'affaires d'une industrie de plus de 35 milliards de dollars.

Sa mission est d'orchestrer l'excellence et la croissance durable du secteur de la transformation alimentaire en appuyant ses parties prenantes et en unifiant l'écosystème.

La transformation alimentaire est un solide pilier de l'économie canadienne et québécoise et un secteur qui rapporte :

- 1^{er} secteur manufacturier en importance au Québec, tous secteurs confondus, avec 35 G\$ de livraisons;
- 1^{er} employeur manufacturier au Québec avec 75 000 emplois directs, 25 000 emplois connexes des parties prenantes et 135 000 emplois indirects;
- 2 000 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire (2 200 établissements);
- 67 % de la production agricole québécoise est achetée et transformée par l'industrie;
- 35 G\$, en 2022, soit 18 % du total des livraisons manufacturières québécoises;
- 3,5 G\$ en revenus de taxation et de parafiscalité;
- 8,2 G\$ en produit intérieur brut en 2021;
- 2,1 G\$ en balance commerciale en 2021.

*Juste au Québec, considérant que chaque individu mange trois fois par jour, c'est approximativement **8 760 000 000** de repas qui sont consommés par année. Nous pouvons convenir que cela ne se fait pas sans impact sur tous les environnements : environnement – société – gouvernance (ESG)*



Introduction

L'industrie de la transformation alimentaire est lourdement impliquée dans la gestion des changements environnementaux de plusieurs façons et à plusieurs niveaux.

De la certification B Corp, pour certaines, à la recherche d'emballages recyclables, en passant par les meilleures pratiques en matière de gaspillage, de réduction des GES et de gestion des matières résiduelles, force est de constater que l'industrie est engagée et en mode solutions durables.

Pour autant, le dossier environnemental comprend tellement de composantes interreliées qu'il est parfois difficile pour un dirigeant d'entreprise de savoir par où commencer et où est l'urgence. D'un point de vue environnemental tout est urgence, mais réalistement sur le terrain plusieurs embûches se profilent dont celle reliée aux finances, surtout pour les investissements et à la disponibilité des connaissances et des innovations.

Le CTAQ mobilise ses membres vers les meilleures pratiques ESG (Environnement - Société - Gouvernance) basées sur les 17 objectifs de développement durable de l'ONU. Par ailleurs, nous avons participé à l'élaboration de la cible sur les pratiques d'affaires responsables du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ainsi relayé l'information en plus d'organiser des formations et de mettre en place des projets, notamment dans la gestion de l'eau.

Parmi les plus grandes entreprises de transformation alimentaire du Québec, la majorité s'est déjà préoccupée de la gestion de leur eau en effectuant des démarches pour l'utilisation maximale de l'eau en circuit fermé ou en s'équipant d'une station d'épuration à même leur usine.

Dans plusieurs municipalités, c'est même l'usine qui a financé les installations d'aqueduc afin de permettre l'adduction de l'eau sur le territoire au complet. Plusieurs de nos membres financent leur propre approvisionnement en eau pour ne pas mettre de pression sur les installations municipales.



Il est juste d'affirmer que l'industrie de la transformation alimentaire est partie prenante des solutions à mettre en place pour préserver nos ressources. C'est dans cet état d'esprit que nous présentons ces premiers commentaires qui seront suivis par un mémoire plus complet pour étayer nos arguments sur les projets de règlement à la date d'échéance de la présente consultation.



Sommaire

Les entreprises de transformation alimentaire membres du CTAQ se sont montrées engagées à une responsabilisation accrue de la gestion de l'eau qu'elles utilisent pour la fabrication des aliments mis en marché.

L'institution d'un Fonds bleu est sans aucun doute une plus-value pour l'ensemble de la société québécoise. Malgré les impacts financiers découlant de ce projet de loi, les entreprises se disent solidaires avec le principe de précaution et de protection de la ressource EAU et solidaires pour faire leur part.

Pour autant, nous voulons décrire dans ce document les éléments d'impacts importants à considérer à commencer par les impacts financiers suivis directement par des impacts commerciaux.

Un service essentiel comprenant des enjeux de santé publique

La filière bioalimentaire dans son ensemble est un service essentiel bien reconnu durant la pandémie. La résilience des entreprises pour fournir les huit milliards sept cents millions de repas de qualité et en toute sécurité durant ces années difficiles a démontré toute l'importance de la chaîne d'approvisionnement de la production à la distribution.

À ce titre, nous soulignons que la transformation alimentaire est le prolongement indispensable à la production agricole.

La salubrité des produits n'est pas négociable, c'est une question de santé publique. À l'instar des services de santé, la sanitation et la désinfection sont non seulement obligatoires, mais essentielles à la qualité et à la sécurité des produits qui sortent des entreprises.

À ce titre, l'eau est la matière première pour éliminer tout risque de contamination pathogène ou autres.

Considérant cet état de fait, nous estimons qu'il n'y a pas de prix à mettre sur un bien de santé publique.



Inciter une responsabilisation accrue par l'information et l'éducation

Dans une volonté d'instiguer des changements durables, le renforcement positif, l'information, la sensibilisation et l'éducation sont des outils au pouvoir beaucoup plus puissants que les contraintes financières ou tout autre outil coercitif.

Les entreprises ont la volonté et le besoin d'être guidées dans leur choix pour contribuer à l'effort collectif. Avant de brandir les mesures contraignantes, il nous apparaît plus constructif d'encourager les démarches visant la gestion responsable de la ressource EAU.

Conséquemment, nous encourageons la diversification des sources de financement du Fonds bleu par d'autres crédits alloués par l'État et nous souhaitons la mise en place de programmes d'aide financière afin de répondre aux besoins de ressources pour une gestion plus efficiente de l'eau dans les entreprises.

Concilier bien commun ET impacts économiques

Il faut noter que les redevances sur l'eau viennent s'ajouter à d'autres formes de tarification environnementale, par exemple:

- Les contributions financières au système de collecte sélective modernisé;
- Les contributions financières au système de consigne élargi;
- La redevance sur l'élimination des matières résiduelles;
- Le marché du carbone.

Prises isolément, ces nouvelles taxes sont toutes justifiées et chacun s'entend sur le principe d'utilisateur/payeur ou de pollueur/payeur. Cependant, bien que solidaires de l'objectif de maximiser l'utilisation de l'eau, c'est la multiplication des taxes et autres augmentations de frais qui commencent à peser très lourd sur les entreprises.

Le cumul des coûts affectera assurément la compétitivité des entreprises et créera de l'inflation supplémentaire.



L'augmentation drastique de la redevance sur l'eau (+ 900 %) risque de nuire à l'attractivité du Québec pour de nouveaux investissements et à la compétitivité des entreprises d'ici.

Une déclaration publique agrégée

Les pouvoirs publics sont, par définition, garants de l'application des lois et des règlements. Le CTAQ soutient que les déclarations sont importantes et qu'elles doivent continuer d'être accessibles par le gouvernement. La révision du niveau de détail des informations fait montre d'une saine gestion des affaires de l'État.

Nous prôtons la transparence vis-à-vis des représentants de la société civile au même titre que toutes les obligations légales dont les entreprises sont redevables.

En revanche, la reddition publique de données brutes serait d'une part difficile à interpréter dans son ensemble par le citoyen moyen et d'autre part apporterait un grave biais de concurrence commercial.

Le gouvernement a les ressources compétentes pour agréger les données et en faire des outils statistiques beaucoup plus utiles pour la population.

Il nous apparaît contre-productif de vouloir éventuellement mettre au pilori les entreprises, quelles qu'elles soient. Cela défie toutes les lois de la saine compétitivité et contribue à une certaine discrimination négative. Encourager la discrimination positive est une solution gagnante pour l'ensemble de la société.

Un service essentiel comprenant des enjeux de santé publique

Dans son manifeste “La nouvelle culture de l’eau du 21^e siècle”, Pedro Arroyo, professeur de l’Université de Saragosse et membre du comité scientifique de la Fondation One Drop, établit trois usages de l’eau:

- L’eau pour la vie (pour survivre)
- L’eau citoyenne (pour les besoins quotidiens)
- L’eau économique (pour s’enrichir)

Les trois sont légitimes, mais il faut respecter leur priorité et ajuster le coût de chacune.

Nous souscrivons à cette classification. Dans la transformation alimentaire, l’eau est un **usage pour la vie** puisque l’utilisation de l’eau sert principalement à la salubrité et la sécurité (qualité) des aliments produits.

Rappelons que si l’eau est essentielle à la vie, l’alimentation l’est tout autant.

Conséquemment, si l’eau est un bien commun, l’alimentation de qualité et salubre l’est tout autant.

Le CTAQ salue la décision du gouvernement d’exclure la production agricole de l’augmentation des redevances sur l’eau. Dans l’optique où l’agriculture représente le premier maillon de la chaîne alimentaire et où l’eau joue un rôle crucial, il est tout à fait raisonnable de ne pas « tarifer » l’eau utilisée à des fins de sécurité alimentaire.

Parallèlement, l’industrie de la transformation alimentaire du Québec transforme 70 % de la production agricole de la province et constitue près de 50 % des produits retrouvés sur les tablettes d’épiceries. Sans équivoque, la transformation alimentaire représente la continuité de la production agricole ainsi que l’industrie mitoyenne entre la terre et les tablettes.

Ainsi, il est tout à fait raisonnable, voire conséquent, de conserver la tarification actuelle pour les eaux de sanitation et de procédés qui sont tout aussi essentielles pour les producteurs agricoles ou pour les hôpitaux par exemple.

Comme le prévoient les propositions réglementaires, une tarification qui distingue les eaux de santé publique aux eaux comme matière première est tout à fait appropriée pour autant qu'il soit considéré que les eaux de santé publique soient le prolongement de l'eau pour l'agriculture : un bien essentiel non tarifiable.

Le Fonds bleu comme outil de changement

Le projet de loi 20 prévoit l'institution du Fonds bleu à l'article 15.4.44 de la Loi sur le ministère de l'Environnement. Ce fonds est affecté à plusieurs mesures qui visent à mieux gérer la ressource EAU, mais ne semble pas considérer de programmes qui permettraient aux entreprises de réduire l'utilisation de l'eau. Des aides financières aux entreprises contribuent à atteindre plus rapidement l'objectif d'utiliser l'eau plus efficacement et à gérer l'eau utilisée. Des programmes existent en efficacité énergétique pour la réduction de la consommation d'électricité. Ces programmes généreux obtiennent des résultats significatifs.

La mise en place de programmes dédiés spécifiquement à la gestion de l'eau en entreprise permettrait d'atteindre plusieurs objectifs visés par le projet de loi:

- Assurer l'utilisation de l'eau de façon adéquate et efficace;
- Accélération pour l'atteinte des objectifs de gestion efficace de l'eau;
- Renforcer la gestion intégrée de la ressource EAU;
- Réduire la facture publique liée à la gestion de l'eau;
- Informer adéquatement, sensibiliser sainement et éduquer durablement les entreprises;
- Maintenir la compétitivité des entreprises;
- Obtenir des données adéquates utiles pour la recension de la ressource.

Par ailleurs et dans le même ordre d'idées, des incitatifs d'écofiscalité permettraient une marge de manœuvre pour les investissements importants reliés à une saine gestion de l'eau en entreprise.

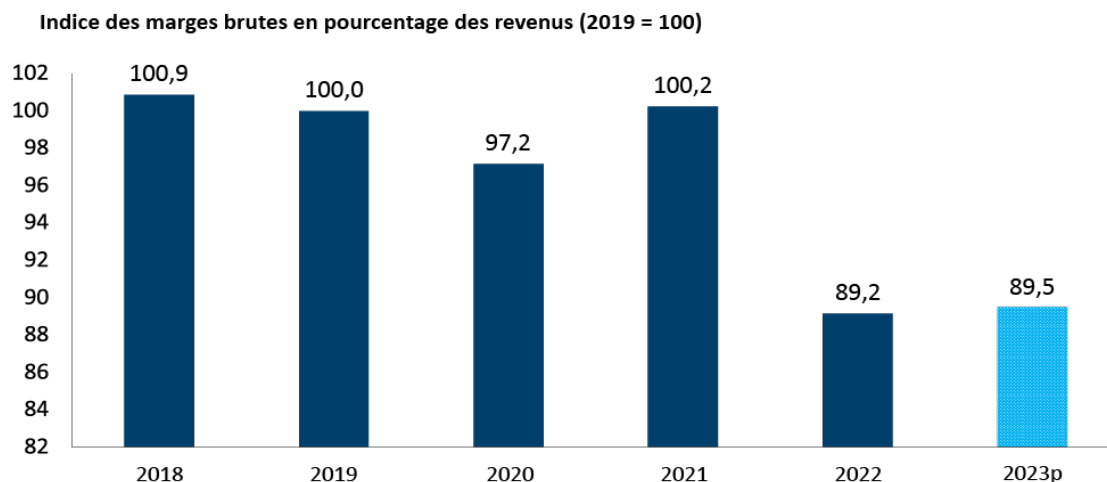
Le CTAQ demande au gouvernement du Québec d'allouer une portion des redevances versées au Fonds bleu au financement des équipements et du support à l'implantation de pratiques responsables (réduction, réutilisation et traitement) de gestion de l'eau dans les entreprises.

Une accumulation de coûts : pressions inflationnistes

“La reconnaissance de l’eau comme droit humain ne nie pas son aspect économique. L’eau est un facteur de production pour trop de biens pour que l’on rejette sa valeur économique. Ce n’est pas l’un ou l’autre, c’est l’un ET l’autre. Il faut cesser de polariser le débat” - Sylvie Paquerot, cofondatrice de l’Association québécoise pour un contrat de l’eau et membre du conseil de la Fondation One Drop.

L’industrie de la transformation alimentaire fait face à des vents contraires qui se manifestent par une baisse des marges pour le secteur de la fabrication de produits alimentaires et de boissons au cours de l’année 2022.

En 2022, la situation est encore plus difficile de ce qu’elle était en 2020, en pleine pandémie. En effet, en 2022, les marges des entreprises de transformation ont baissé de 11 % par rapport à 2021 (indice à 89,2 en 2022 et de 100,2 en 2021). Pour 2023, la situation ne s’améliore pas : l’indice demeure à 89,5)¹



[Aperçu de la situation macroéconomique au quatrième trimestre de 2022 : ralentissement de l’économie canadienne](#) (FAC, 8 décembre 2022).

¹ Rapport FAC sur le secteur des aliments et des boissons 2023 : de la pression sur les marges des transformateurs <https://www.fcc-fac.ca/fr/savoir/services-economiques/rapport-secteur-aliments-boissons-2023.html>

Bien qu'elle ne soit pas nouvelle, cette situation est exacerbée par la présente conjoncture économique marquée par la rareté de main-d'œuvre, la hausse des taux d'intérêt, la hausse du coût des intrants et par une chaîne d'approvisionnement perturbée qui freine les investissements, retarde les livraisons et implique des coûts opérationnels plus élevés.

Au cours des quinze dernières années, les marges de profits des fabricants d'aliments au Québec ont toujours été inférieures à celles de l'Ontario et du reste du Canada. On observe que les marges des transformateurs alimentaires se répartissent de façon différente selon la province :

Ontario : 10,1 %

Canada : 9,5 %

Québec : 9,5 %

C'est une situation problématique qui doit s'améliorer si on veut éliminer l'écart de productivité entre le Québec et l'Ontario. Cet écart des marges entre le Québec et le reste du Canada s'explique par des charges opérationnelles plus élevées. En effet, la productivité du travail des entreprises calculée par le service économique du MAPAQ dans le [Bioclip du 2 mai 2023](#) montre un écart entre le Québec et l'Ontario : PIB réel à 53 \$ par heure travaillée au Québec par rapport à 66,70 \$ en Ontario (la moyenne du Canada est à 57,50 \$). De plus, la productivité du travail du secteur manufacturier est à 58,50 \$ au Québec.

Selon l'[analyse d'impact réglementaire](#), l'impact financier est estimé à 0,4 % des revenus projetés d'ici 2031 (+ 196 M\$). En plus des hausses de la redevance, les entreprises en transformation alimentaire devront subir des hausses de prix des emballages fournis par l'industrie des pâtes et papiers qui est la plus affectée par la hausse des coûts (+ 83 M\$ entre 2024 et 2030).

À terme, les entreprises n'auront pas le choix de transférer une partie de ces hausses aux consommateurs, ce qui maintiendra une inflation alimentaire élevée, déjà plus de deux fois supérieure à l'inflation globale soit 9,7 % en mars 2023 contre 4,3 % pour l'IPC.

Il convient aussi de souligner que les coûts associés à l'augmentation prévue de la redevance sont considérables, contrairement à ce que laisse entendre l'analyse d'impact réglementaire.

En tout, il est estimé que l'augmentation de la redevance représente, pour les entreprises, des coûts additionnels de 195,9 millions de dollars pour la période 2025-2031. (Voir analyse d'impact réglementaire page 21).

Notons également que pour plusieurs entreprises, en région notamment, les coûts sont exponentiels pour ceux qui doivent s'approvisionner en eau à même des puits artésiens à gros frais.

Déclaration et transparence

La publication des données relatives aux volumes d'eau déclarés permettra au public de connaître l'identité des préleveurs et les quantités d'eau qu'ils prélèvent. Cet état de fait va demander la publication des volumes d'eau par toutes les municipalités, tous les citoyens, toutes les entreprises et tous ceux qui possèdent des puits artésiens.

Le CTAQ souligne la pertinence de disposer de ces données pour les pouvoirs publics, mais interroge lourdement le bien-fondé de cette mesure qui présente un enjeu commercial entre les entreprises.

À l'instar des déclarations d'impôts ou d'autres obligations de déclaration légale, il apparaît très peu pertinent de divulguer publiquement des informations aussi sensibles sans qu'elles aient été agrégées.

Contrairement aux microdonnées, les données agrégées sont mises à la disponibilité des citoyens après leur traitement au niveau statistique.

Le ministère a besoin des données pour répondre à des situations problématiques et celles-ci pourraient être agrégées par secteur, par région, par ville.

Le but est d'offrir des données en fonction des objectifs visés, soit la gestion responsable de l'eau en fonction des circonstances. À notre connaissance, la dénonciation n'est certainement pas l'objectif visé et celle-ci ne ferait avancer personne dans la société.



Le CTAQ allègue que l'agrégation des données est une option viable, raisonnable et permet au gouvernement d'être conséquent dans la réalisation de son objectif. Le gouvernement a les ressources pour agréger les données et en faire des outils statistiques beaucoup plus utiles pour la population, sans pour autant miner la compétitivité des entreprises québécoises et la confiance des citoyens.

Les données agrégées présentent plusieurs avantages pour l'ensemble de la société civile:

- Améliorer la qualité des données en appliquant des méthodologies et des processus normalisés, en instaurant du contenu harmonisé et en favorisant la cohérence des analyses;
- Standardiser, simplifier et normaliser les processus de cueillette, de traitement et d'analyse des données;

Le CTAQ souscrit à la déclaration des données exhaustives aux pouvoirs publics, mais demande une agrégation de celles-ci pour une divulgation publique.



La vision du CTAQ : nos propositions

Depuis plus de dix ans et particulièrement depuis les cinq dernières années, les entreprises de transformation alimentaire se prévalent d'expertises pour mettre en place dans leurs usines des systèmes de gestion des eaux tant pour la réduction de la consommation que pour la gestion des eaux usées. Beaucoup de progrès ont été faits surtout dans les plus grosses installations.

Par ailleurs, les entreprises sont sensibilisées et mettent en place les principes ESG (Environnement, société et gouvernance) qui leur permettent de répondre aux attentes sociétales de plus en plus exigeantes. Les certifications BCorp ou EDI commencent à être légion, mais il faut du temps et beaucoup d'investissement surtout quand il s'agit des règles environnementales qui sont souvent très lourdes tant sur le plan logistique en période de pénurie de main-d'œuvre, mais également sur le plan des investissements qui sont colossaux.

Le CTAQ propose quelques améliorations au projet de loi et aux règlements qui en découlent :

1. Une tarification qui distingue les eaux de santé publique aux eaux comme matière première pour autant qu'il soit considéré que les eaux de santé publique sont le prolongement de l'eau pour l'agriculture : un bien essentiel non tarifable.
2. Une utilisation partielle des sommes accumulées dans le Fonds bleu pour la mise en place de mesures d'aide pour l'accompagnement aux entreprises afin de favoriser l'adoption de meilleures pratiques de gestion de l'eau.
Par exemple :
 - Réduire leur utilisation d'eau dans un cadre sécuritaire d'un point de vue sanitaire;
 - Maximiser l'utilisation de l'eau en circuit fermé à l'intérieur des usines;
 - Mettre en place des installations de traitement des eaux usées;
 - Fournir des outils d'évaluation des besoins en eau et la vulgarisation des connaissances.
3. Une agrégation des microdonnées de déclaration avant une divulgation publique.